

Washington s'apprêterait à prendre des sanctions contre l'U.R.S.S.

De notre correspondant

Washington. — *Au risque de se distinguer un peu plus de leurs alliés européens, les Etats-Unis pourraient franchir un nouveau pas dans la condamnation de la loi martiale polonaise. Ils s'apprêteraient en effet à allonger la liste de leurs sanctions; celles-ci toucheraient désormais l'Union soviétique, après s'être limitées au gouvernement de Varsovie.*

M. Reagan a pris connaissance lundi 28 décembre d'une liste d'options établie par ses conseillers. On lui suggérerait, entre autres, d'imposer des restrictions aux avions et navires soviétiques aux Etats-Unis et d'interdire certaines exportations vers l'U.R.S.S. comme la « haute technologie » et les équipements nécessaires à la construction du gazoduc sibérien. Il ne serait pas question, en revanche, d'un nouvel embargo sur les céréales; Washington réserverait cette carte — d'ailleurs bien difficile à jouer — pour une étape ultérieure de sa « riposte graduée ». Quant à la dénonciation des accords d'Helsinki, elle est catégoriquement repoussée dans les milieux officiels. On affirme ici qu'aucune décision ne sera prise avant « consultation » des alliés européens. M. Reagan consulte en effet, à défaut de pouvoir coordonner. Les Etats-Unis risquent de faire cavalier seul une nouvelle fois.

L'« attitude passive de l'Ouest »

Une certaine impatience commence à se manifester à Washington. Lundi, un responsable gouvernemental qui réclame l'anonymat affirmait à des journalistes européens : « Nous comprenons des différences de perspectives entre les alliés dues à des différences géographiques et d'intérêts. Mais il est très difficile d'expliquer au peuple américain une attitude passive de l'Ouest devant une répression à grande échelle qui viole les accords d'Helsinki. » Il n'y a pas de temps à perdre, poursuivait ce responsable. « Contrairement à ce qu'on entend dire, le général Jaruzelski n'a pas gagné le premier round en Pologne. D'autre part, l'espoir d'une réconciliation entre Polonais n'est pas perdu. Mais chaque jour supplémentaire de loi martiale la rend plus difficile. »

Selon Washington, l'Europe de l'Ouest peut et doit jouer un rôle. « Nous ne pensons pas — ajoutait notre interlocuteur — que la Pologne soit comparable à la Tchécoslovaquie de 1968 ou à la Hongrie de 1956. Car, pendant dix-huit mois, les dirigeants de Moscou et de Varsovie ont été contraints d'accepter un processus de libéralisation. Ces contraintes existent toujours. Et, cette fois, l'U.R.S.S. est dans une situation différente : à cause de ses troupes mobilisées en Afghanistan et en raison de ses rapports avec l'Europe de l'Ouest. Des pressions ouest-européennes peuvent avoir de l'influence aussi bien sur les Polonais que sur les Soviétiques. »

Si l'administration Reagan accuse ses alliés de mollesse, elle est elle-même critiquée aux Etats-Unis. On lui reproche surtout une incohérence : comment peut-elle rendre Moscou directement responsable des événements de Pologne et ne punir que Varsovie ? C'est notamment pour mettre fin à cet illogisme que des sanctions contre l'U.R.S.S. sont envisagées.

Une recette radicale a été suggérée lundi par M. Zdzislaw Rurarz, ex-ambassadeur de Pologne à Tokyo, qui vient d'obtenir — comme son collègue de Washington — l'asile aux Etats-Unis. Selon lui, il faut couper tout lien économique avec Varsovie et Moscou. « Ni commerce, ni aide alimentaire, ni crédits, tant que notre patrie bien-aimée ne sera pas libre », a demandé ce diplomate en rupture de ban, qui était entendu par une commission du Congrès. « S'il vous plaît — a-t-il ajouté — ne donnez pas le moindre sou à la perfideunte polonaise. » M. Rurarz n'a pas mâché ses mots : le général Jaruzelski est un « traître », la loi martiale est une « déclaration de guerre » contre le peuple, le véritable metteur en scène du drame polonais se trouve « derrière le mur du Kremlin ». L'ancien ambassadeur affirme avoir reçu à Tokyo le 27 mars dernier un câble l'informant de l'instauration prochaine de l'état d'urgence en Pologne. Le choix du mois de décembre aurait été lié à des raisons climatiques : les autorités polonaises pensaient que l'hiver rendrait plus difficile un mouvement de résistance.

Pendant l'audition de M. Rurarz, une bougie était allumée dans cette salle du Congrès. Elle avait été apportée par un membre de la Chambre des représentants, républicain de Pennsylvanie, M. Don Ritter, et fixée à un chandelier centenaire venu de Pologne dans les valises d'une réfugiée.

ROBERT SOLÉ.

LE MONDE

30-12-81

12